



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 21 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un mars à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI.

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM POIX, ARONIO, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM FLOURY, KNAUSS, MAMAN.

Date de convocation : 13 mars 2007

Date d'affichage : 13 mars 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE DE RESSONS-SUR-MATZ

Dans le cadre de la réalisation de la déchetterie de Ressons sur Matz par le biais du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, la Communauté de Communes du Pays des Sources, doit se porter acquéreur d'un terrain situé au lieu-dit « Le Petit Muid » sur la commune de Ressons sur Matz.

Ce terrain fait partie de la parcelle cadastrée ZE n° 44. La superficie de ce terrain, nécessaire à la réalisation de cette déchetterie, est de 5 746 m².

Le propriétaire, la Commune de Ressons sur Matz, a donné son accord pour céder ce terrain au prix de l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette acquisition,
- **SOLLICITE** l'exonération des droits de mutation et d'enregistrement dans les conditions fixées par l'article 1042 du code général des impôts et la loi n°82-213 du 2 mars 1982,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents devant intervenir en vue de cette acquisition.



Adopté et délibéré les jours, mois et années dits.
Pour copie conforme.
Le Président

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 Fax.: 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 21 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un mars à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM POIX, ARONIO, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM FLOURY, KNAUSS, MAMAN.

Date de convocation : 13 mars 2007

Date d'affichage : 13 mars 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission Communication a souhaité revoir les principes d'attribution des subventions aux associations. La Commission Communication a établi un nouveau règlement d'attribution des subventions.

Désormais, il est proposé deux types d'attributions de subventions :

- Subventions aux manifestations locales dégressives,
- Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire pérennes afin de garantir aux manifestations importantes du Pays des Sources une aide continue.

Le nouveau règlement d'attribution des subventions proposé est joint en annexe.

Après amendements du Bureau Communautaire, il est procédé au vote

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



Fait et délibéré le 21 mars 2007
à la Communauté de Communes (OISE)
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 Fax. : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

Modalités d'attribution

La manifestation subventionnée **doit se dérouler sur le Pays des Sources**. L'association organisatrice devra **avoir son siège social sur la communauté de communes du Pays des Sources** et avoir au moins un an d'existence.

La manifestation doit proposer un **intérêt pour le territoire**. La Nature du projet devra être "**extracommunale**" (susceptible d'accueillir un public ciblé au-delà de la commune d'accueil et de ses communes voisines).

Les projets aidés devront être **ouverts à tous et favoriser l'entrée gratuite** ou tout du moins l'action ne devra pas engendrer des entrées à des prix excessifs.

Le **dossier de présentation de l'association** doit comprendre, si c'est une première demande, un descriptif général de l'association, les statuts, la déclaration à la préfecture, la composition du bureau et du conseil, le Budget Prévisionnel de l'association, le RIB, contact de la personne en charge du dossier à l'association.

Le **dossier de présentation du projet** doit comprendre : le Budget Prévisionnel de l'action (Valoriser si possible dans le Budget les aides techniques reçues et les bénévolats), la présentation de l'action, le plan de communication (affiches, tracts et le revue de presse le cas échéant).

Il est recommandé aux associations de remplir le dossier commun de demande de subvention type (formulaire Cerfa N°12156*2 disponible sur <http://www.service-public.fr/formulaires/pdf/12156v02.pdf>)

Pour tout renouvellement de demande de subvention l'association doit impérativement fournir les documents suivants : le dernier compte annuel approuvé et le rapport d'activité de l'association.

Les autres formes de demandes d'aide au fonctionnement « normal » de l'association ne sont pas éligibles.

Montant de la subvention :

La subvention s'élève à **20% maximum du montant des dépenses**. La subvention est **plafonnée à 500 €**. L'aide de la Communauté de Communes du Pays des Sources est subordonnée à la participation financière ou matérielle de la commune

Si la demande est renouvelée plusieurs années, la subvention sera plafonnée à :

- ❖ 500 € à la 1^{ère} édition
- ❖ 350 € à la 2^{ème} édition
- ❖ 250 € à la 3^{ème} édition
- ❖ Retour à 100% à la 4^{ème} édition.

La proposition d'intervention est faite par la Commission Communication puis validée par le Bureau.

Le versement de la subvention se fait en totalité dès accord du Bureau.

Un bilan financier détaillé de l'action doit être fourni dans un délai de 6 mois après la réalisation de l'action

Modalités d'attribution

La manifestation subventionnée doit **se dérouler sur le Pays des Sources**. Elle doit avoir un **caractère culturel ou touristique** fort dont l'objectif est de valoriser notre patrimoine et d'identifier notre territoire par des actions de **renommée extracommunautaire** (susceptible d'accueillir un public ciblé au-delà de la communauté de communes du Pays des Sources)

Le projet doit être **inscrit dans le temps** et avoir fait les preuves de sa notoriété. L'action ne doit pas être à sa première édition. L'association s'engage à **reconduire l'action** l'année suivante.

L'association devra faire un effort dans la qualité des supports de communication et sur sa diffusion. Elle fournira son **plan de communication et une maquette de l'affiche** qui devra intégrer le logo du Pays des Sources

Les projets aidés devront être **ouverts à tous et favoriser l'entrée gratuite** ou tout du moins l'action ne devra pas engendrer des entrées à des prix excessifs.

Le **dossier de présentation de l'association** doit comprendre, si c'est une première demande, un descriptif général de l'association, les statuts, la déclaration à la préfecture, la composition du bureau et du conseil, le Budget Prévisionnel de l'association, le RIB, contact de la personne en charge du dossier à l'association.

Le **dossier de présentation du projet** doit comprendre : le Budget Prévisionnel de l'action (Valoriser si possible dans le Budget les aides techniques reçues et les bénévolats), la présentation de l'action, le plan de communication (affiches, tracts et le revue de presse le cas échéant).

Il est recommandé aux associations de remplir le dossier commun de demande de subvention type (formulaire Cerfa N°12156*2 disponible sur <http://www.service-public.fr/formulaires/pdf/12156v02.pdf>)

Pour tout renouvellement de demande de subvention l'association doit impérativement fournir les documents suivants : le dernier compte annuel approuvé et le rapport d'activité de l'association

Ne sont pas éligibles les compétitions sportives, le fonctionnement normal des associations, les activités en dehors du territoire de la CCPS.

Les frais de restauration et de buvette ne sont pas pris en compte dans la demande de subvention (ne doivent pas être intégrés dans les dépenses).

Montant de la subvention :

La subvention allouée s'élève à **20% maximum du montant des dépenses**. La subvention est **plafonnée à 1000 €**. L'aide de la Communauté de Communes du Pays des Sources est subordonnée à la participation financière ou matérielle de la commune.

La proposition d'intervention est faite par la Commission Communication puis validée par le Bureau.

Le **versement de la subvention** se fait en **deux parties** :

- 50% de la subvention est versée après accord du bureau.
- Le reste de la subvention, soit les 50% restants, sera versé sous condition de fournir dans un délai de 6 mois après la réalisation du projet, le bilan financier de l'action et les copies des factures validées par le Trésorier et le Président de l'association.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 21 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un mars à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI.

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM. POIX, ARONIO, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM. FLOURY, KNAUSS, MAMAN.

Date de convocation : 13 mars 2007

Date d'affichage : 13 mars 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES 2007

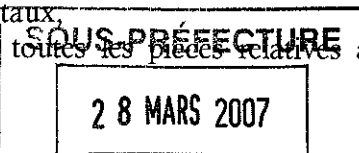
Après visite des services de la Direction Départementale de l'Equipeement, la programmation des travaux d'entretien de voirie a été établie, par commune et par rue, selon le tableau annexé.

Ces travaux représentent 136 042 m² correspondant à un devis estimatif de 352 768, 13 € TTC dont 57 811, 50 € de TVA (19,6%) et 7 558, 72 € TTC de maîtrise d'oeuvre. Cette estimation financière tient compte d'une actualisation des prix évaluée à 7 % par le maître d'oeuvre.

Il convient de prendre l'attache du Conseil Général de l'Oise pour obtenir les subventions au titre de l'amélioration des voiries communales.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la programmation 2007 des travaux d'entretien des voiries,
- **SOLLICITE** le Conseil Général de l'Oise pour une subvention au titre de l'amélioration de la voirie communale au meilleur taux,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.



DE COMPIÈGNE, le 28 mars 2007, et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,


René MAHET



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 Fax.: 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

année 2007

Communes	Désignation de la rue	monocoque		Dérasement ml	Grattage m ²	Aspiratrice m ²	FOSSES		saignées u	réparations BBSG		purges
		ESU m ²					Création m)	Curage ml				
AVRICOURT	Rue du Vieux Moulin	515	0			515						
BAUGY	Route de Baugy à Septvois (1ère partie)	1323	1323			1323						
	Route de Baugy à Septvois (carrefour)	350	100			350					2,5	
	Route de Baugy à Septvois (2ème partie)	575				575						
BEAULIEU LES FONTAINES	Rue du Priauré	2351	700			2351						
BELLOY	Rue derrière l'Eglise	420	210			420						
	Rue du Bois	2800	1400			2800					1	
BIERMONT	Allée des Prés Maillard	245				245						
BOULOGNE LA GRASSE	Rue Mesnil	1280	640			1280					2	
	Chemin des Vignes	1040				1040						
	Flot à sec	2310				2310					2	
	Petit Marais	720				720					2,5	
	Grand rue										5	
BRAINES	Rue Rend Legrand	2457	1820									
CANDOR	La Voie du Prêtre	480	0		60	480						
	Rue du Cul de Sac	380				380					2	
CANNY SUR MATZ	Rue du Jeu d'Arc	1255	290			1255					0,3	
	Rue du Sac	550				550					1	
	Ruelle du Four	2565				2565					1	
CONCHY LES POTS	Rue du Sagner	2250	200			2250						
	Rue Marlière	1920	300			1920					1	
	Rue François Cousin	845	450			845					0,2	
COUDUN	Rue de l'Eglise	2850										
	Rue Gramont	850										
CUVILLY	Chemin Neuville	2340				2340						
CUY	VC n°1 de Cuy à Lagny	1640	610			1640					1	
	VC n°3 du RD938 à Evricourt	3400	1755			3400			65	5	2	
DIVES	Rue Piémont	7870	4632			7870			a mesurer			
	Rue de la Montagne	1040	610			1040						
	Chemin vert	1740	1020			1740			a mesurer			
ECUVILLY	Chemin de l'Allée	535				535					1	
	Ruelle Monsieur	948										
ELINCOURT St MARGUERITE	Rue Potiers	600	400		200	600					0,2	
	Rue D. Choquet	255				255				2	20	
	Diverses rues										1	
EVRICOURT	Rue du Gros Chêne	800				800					5	
	VC n°3 de Giraumont à Longueil	3575	1554			3575			600	6	0,5	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

année 2007

Communes	Désignation de la rue	monocoque		Dérasement ml	Grattage m ²	Aspiratrice m ²	FOSSES		saignées u	réparations BBSG		purges
		ESU m ²					Création ml	Curage ml				
THIESCOURT	Route de Cuy	3000		2000		3000					1	
	Rue de l'Eglise	750		250		750						
	Rue de la Croix Blanche	3352				3352						
	Au Bray	2369		1500	100	2369					5	
	Rue Croisée	2400		1000		2400					3	
VIGNEMONT	Rue des Bocages	2482		1700		2482					1	
	Route de Villers			2600								
	Rue d'Antheuil	1000		400		1000					1	
	Rue de l'Eglise	1170				350					2	
	Rue de la Place	450				450						
VILLERS SUR COUDUN	Voie d'Offémont	4280				4280					2,5	
	Impasse Champ Antoine	1100				1100						
	TOTAL	136042	m²	46799	3450	691	113870	600	2730	17	112,9	25



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 21 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un mars à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL, Gilbert FEITUSSI.

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM. POIX, ARONIO, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM. FLOURY, KNAUSS, MAMAN.

Date de convocation : 13 mars 2007

Date d'affichage : 13 mars 2007

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION : **SOCIETE DE CHASSE DE RESSONS-SUR-MATZ**

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau la demande d'aide financière, examinée en Commission Communication, pour l'association ci-dessous :

↳ **Association Société de Chasse de Ressons-sur-Matz**

➤ Organisation les 8 et 9 septembre 2007 du troisième Salon de la Nature et de la Chasse 250 €

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement de la subvention à l'association susnommée,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET

